



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, 26/04/2024

N/Réf. : BXL21292_724_PUN **BRUXELLES. Porte d'Anderlecht 1-2 (arch. Auguste PAYEN)**
Gest. : A. Heylen (= classé comme ensemble / Inventaire)
V/Réf. : 2043-0462/04/2023-564PU **PERMIS UNIQUE: Sécuriser les péristyles des anciens pavillons d'octroi**
Corr: F. Darja **la Porte d'Anderlecht abritant le Musée des égouts de la Ville de Bruxelles**
NOVA : 04/PFU/1926075 **et renouveler la signalétique**

Avis conforme de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 29/03/2024, nous vous communiquons *l'avis conforme* émis par notre Assemblée en sa séance du 24/04/2024, concernant la demande sous rubrique.

CONTEXTE PATRIMONIAL ET DEMANDE



Localisation des pavillons (© Brugis), extrait du plan des façades d'aubettes, signé Aug. Payen 1834 (AVB AA 1834) et état du pavillon sud au début des années 2000 (urban.brussels)

La demande concerne les deux pavillons d'octroi de la Porte d'Anderlecht, classés comme ensemble pour leurs façades et toitures par arrêté du 22/04/1999, et inscrits à l'Inventaire du patrimoine architectural.

Les édifices de style néoclassique ont été réalisés en 1836 par l'architecte de la Ville de Bruxelles Auguste Payen (1801-1877) pour abriter les bureaux de l'octroi. Dans les années 1950, lors des travaux de voûtement de la Senne, les pavillons ont été rénovés et légèrement déplacés (seules les pierres de façade ont été récupérées et reposées). Depuis les années 1980, ils abritent les entrées et sorties du Musée des égouts de la Ville de Bruxelles.

En 2019, afin de prévenir les actes de vandalisme et d'incivilité, les péristyles ont été fermés par des panneaux vitrés placés entre les colonnes. Réalisée sans autorisation, cette installation a fait l'objet d'une première demande de régularisation sur laquelle la CRMS s'est prononcée défavorablement en sa séance

1/3

du 23/06/2021, en raison du caractère inadapté du dispositif à l'intérêt patrimonial des pavillons classés. Le dossier a été sanctionné par un refus de permis daté du 25/10/2021.

La présente demande envisage de remplacer les panneaux de 2019, qui sont toujours en place, par une installation similaire comprenant les éléments suivants :

- . trois panneaux vitrés, placés entre les colonnes, reposant sur des allèges 'chanfreinées',
- . une structure en acier thermolaqué dissimulée derrière les colonnes et indépendante du bâti,
- . des allèges réalisées en tôle métallique, intégrant des motifs en relief ainsi qu'un éclairage indirect.

La demande porte aussi sur l'installation d'un totem à hauteur du pavillon sud pour signaler l'accès au musée, la pose de plaques de signalisation et la réfection des encadrements des soupiraux (les remonter en y intégrant un encadrement de finition en pierre bleue).



Situation existante depuis 2019 et projet actuel (documents extraits de la demande)

AVIS

La CRMS rend un avis conforme favorable sur l'installation d'un totem et d'une signalétique pour marquer le musée, ainsi que sur la remise en état des soupiraux assurant la bonne conservation du bâti.

En ce qui concerne les péristyles, la Commission reconnaît l'importance de les protéger contre le vandalisme, mais elle ne peut souscrire à la présente proposition. Malgré les efforts qui ont été consentis pour affiner les nouveaux dispositifs, cette installation perturberait la lecture des deux façades en vis-à-vis, en impactant la travée en saillie et le péristyle qui constituent des composantes très caractéristiques du vocabulaire néoclassique des pavillons. La fermeture projetée étant visuellement trop présente, ne respectant pas les principes de composition des pavillons classés (jeu de pleins et de vides, rythmique des colonnes) et introduisant une nouvelle matérialité en rupture avec le vocabulaire néoclassique, la CRMS émet sur la nouvelle proposition un avis défavorable.

La Commission propose d'étudier une solution plus globale, pérenne et respectueuse du patrimoine pour résoudre les problèmes de sécurité et de vandalisme. En effet, les difficultés observées s'expliquent en partie par le fait que les péristyles, initialement conçus comme l'entrée publique aux bureaux d'octroi, ont aujourd'hui perdu leur fonction d'espace d'accueil et de transition entre le domaine public et l'intérieur des pavillons. Cette situation crée des conditions de conservation et d'occupation peu valorisantes (péristyles aujourd'hui utilisés pour stocker poubelles, matériel de nettoyage, etc.) et les expose à des actes de vandalisme.

Une révision de l'entrée et de la sortie principales du musée, renouant avec l'organisation historique des pavillons, permettrait aux péristyles de retrouver leur fonction d'origine de zone d'accueil. L'animation liée à cette fonction et la nouvelle dynamique que celle-ci instaura contribueraient à mieux préserver les pavillons contre le vandalisme tout en renforçant la lisibilité du musée. Cette réorganisation semble par ailleurs réalisable sur le plan spatial et fonctionnel. La CRMS invite le demandeur à étudier cette piste.

Puisqu'une protection reste indispensable en dehors des heures d'ouverture du musée, elle suggère par ailleurs d'équiper les péristyles de grilles de qualité et de conception simple, adaptées à l'architecture et à la typologie des pavillons. À cet égard, on pourrait s'inspirer des grilles métalliques qui ont été installées aux pavillons d'octroi de la porte de Ninove.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe



C. FRISQUE
Président f.f.

c.c. à : fdarja@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; opp.patri moine@brucity.be